REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 29 juin 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Projet de liaison Jura-Léman-Salève: présentation des recommandations et points de vigilance du conseil consultatif

Le conseil consultatif institué le 17 octobre 2025 par le Conseil d'Etat associe la société civile et les milieux socio-économiques à l'élaboration du projet de la liaison Jura-Léman-Salève (JLS). Le conseil a formulé une première série de recommandations et de points de vigilance destinés à accompagner les prochaines étapes des études.

Un projet emblématique de la vision Rail 2025-2050

Adoptée en décembre 2024, la vision stratégique cantonale Rail 2025-2050 fixe le cap du développement ferroviaire du canton de Genève pour les prochaines décennies. Son projet phare, la liaison Jura-Léman-Salève (JLS), prévoit la réalisation d'un train léger automatisé reliant les principaux pôles d'habitation et d'emploi du territoire aujourd'hui non desservis par le réseau du Léman Express.

Cette nouvelle infrastructure vise à répondre à la croissance des besoins de mobilité en réduisant la saturation du réseau existant et en offrant une alternative rapide, confortable et durable aux transports individuels motorisés, notamment pour les déplacements pendulaires. Elle a été incluse dans les projets mentionnés au titre de la stratégie nationale Transports'45, mais pas encore priorisée, ce qui reste un objectif pour le canton.

Le tracé envisagé relierait le Pays de Gex au secteur de Saint-Julien–Archamps en traversant le centre de Genève grâce à un tunnel sous-lacustre. Il desservirait notamment la ZIMEYSA, l'aéroport, les organisations internationales, le quartier Praille–Acacias–Vernets (PAV) ainsi que la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO). A terme, près de 50% des habitants et 70% des emplois du canton se situeraient à moins de 750 mètres d'une station.

Les études réalisées à ce stade estiment la fréquentation à environ 160 000 voyageurs par jour, avec une capacité évolutive pouvant atteindre jusqu'à 400 000 voyageurs quotidiens.

Des recommandations pour renforcer la pertinence et l'attractivité du projet

D'emblée, le conseil consultatif s'est vu fixer cinq objectifs pour cette infrastructure: améliorer la qualité de vie, contribuer à la transition écologique, améliorer les conditions cadres pour tous les acteurs de l'économie, répondre aux enjeux de mobilité actuels et anticiper les besoins futurs, assurer un développement territorial multipolaire.

Au terme de huit mois de travaux, le conseil consultatif formule ses premières recommandations et pointe plusieurs points de vigilance, réunis selon huit thématiques clés:

l'ambition et la vision du projet, le tracé, le matériel roulant, la conception et le design, les gares et l'urbanisme, la politique et la gouvernance, la construction et l'opération, les coûts, le financement et l'économie ainsi que la suite du processus de concertation.

"La réussite du projet passe par un équilibre entre ambition et maîtrise des coûts. La liaison Jura-Léman-Salève doit être pensée comme un investissement stratégique à long terme, capable de renforcer durablement la compétitivité et l'attractivité de notre région", ajoute Jean-Luc Favre, co-président du conseil consultatif.

Une infrastructure au service du report modal

Le conseil souligne l'importance de maintenir une vision ambitieuse en matière d'adaptation au changement climatique pour la future liaison et considère que sa capacité à décarboner les déplacements doit constituer un critère central dans les choix à venir. Il recommande que le tracé permette de desservir les principaux pôles d'habitation, d'emploi et d'échanges du canton tout en garantissant une bonne complémentarité avec les réseaux existants. Une attention particulière est portée à la qualité des correspondances, notamment avec la gare de Cornavin, ainsi qu'à la desserte des secteurs stratégiques tels que l'aéroport, la ZIMEYSA, la ZIPLO ou les futurs quartiers en développement.

"Les recommandations et points de vigilance formulés par le conseil consultatif témoignent de la richesse du dialogue mené avec les parties prenantes et contribuent à consolider un projet pensé dans l'intérêt général. Notre volonté est de construire, avec l'ensemble des acteurs concernés, une infrastructure qui améliorera durablement la qualité de vie des habitantes et des habitants et renforcera le dynamisme économique de notre région", souligne Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé de la santé et des mobilités.

Des gares pensées comme des lieux de vie et d'échanges

Le conseil considère les futures gares comme de véritables pôles de centralité capables de dynamiser les quartiers qu'elles desservent. Il recommande de privilégier leur implantation au cœur des zones de vie et d'activité et de développer autour d'elles une offre multimodale attractive, intégrant notamment les déplacements à pied, à vélo, les transports publics et le covoiturage. Le conseil invite également le canton à anticiper les éventuels effets de valorisation foncière et de gentrification pouvant accompagner l'arrivée d'une nouvelle infrastructure de transport.

Plus concrètement, le conseil se prononce sur des options du projet laissées ouverte jusqu'ici: il souhaite que la variante de tracé passant par les Eaux-Vives soit abandonnée, autant pour des raisons de coûts que de préservation de la très sensible nappe phréatique des Eaux-Vives, qui serait impactée non sans risque. De même, il écarte les options n'intégrant pas une connexion au pôle d'échange central que constitue Cornavin, appelant à une desserte de proximité efficace de la première gare du canton par la LJLS.

Confort, accessibilité et qualité de réalisation

Le conseil préconise un haut niveau d'ambition de qualité pour le matériel roulant afin d'anticiper la croissance de la demande et de garantir des conditions de confort optimales. Il insiste également sur l'importance de l'accessibilité universelle (notamment pour les PMR), tant dans les gares que dans les rames.

Concernant la construction, le conseil appelle à une gestion exemplaire des chantiers, avec une attention particulière portée à la réduction des nuisances pour les habitants, à

l'accompagnement des populations concernées ainsi qu'à la gestion et à la valorisation des matériaux excavés.

"La future liaison Jura-Léman-Salève représente une formidable opportunité pour améliorer l'accessibilité de nombreux quartiers. Cette évolution doit toutefois s'accompagner d'une vigilance particulière afin que les bénéfices du projet profitent à toutes et tous, sans accentuer les phénomènes de gentrification ou d'exclusion", souligne Michèle Künzler, co-présidente du conseil consultatif.

Une gouvernance partenariale et une vision de long terme

Le conseil voit dans la liaison Jura-Léman-Salève une opportunité de renforcer la coopération entre les partenaires suisses et français autour d'un projet structurant pour le Grand Genève. Ainsi, il anticipe des potentiels de mise en relation de ce nouveau maillon central de la mobilité régionale avec des infrastructures existantes sur sol suisse comme français, telles que les lignes du pied du Jura ou du pied du Salève pour dessiner un large réseau franco-valdo-genevois à terme.

Enfin, le conseil consultatif souhaite poursuivre son implication dans les prochaines étapes du projet et appelle à une prise en compte de ses recommandations et points de vigilance dans les études en cours et à venir, dans un esprit de dialogue et de co-construction avec le canton.

Le rapport a été remis ce jour au Conseil d'Etat par l'entremise du conseiller d'Etat chargé de la santé et des mobilités. Le Conseil d'Etat en prendra connaissance dans le courant de l'été et l'intégrera à ses réflexions qui porteront notamment sur son financement.

Pour toute information complémentaire aux médias: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la communication, office cantonal des transports, DSM, T. 078 623 54 65.